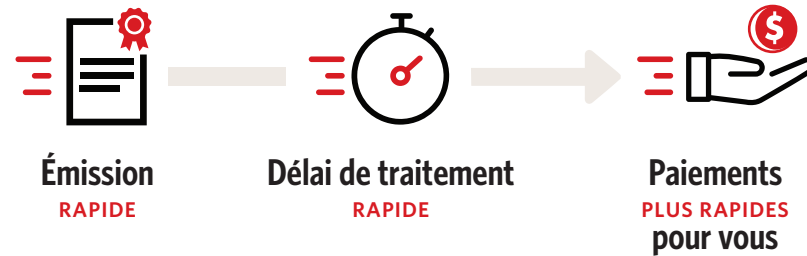


PROCESSUS SIMPLIFIÉ, pour vous permettre de consacrer plus de temps à la prospection.

- Accès gratuit à notre plateforme de vente en ligne
- Proposition électronique - processus rapide permettant d'augmenter les ventes facilement grâce à l'admissibilité automatique
- **go.eaccess.ca**
Profitez d'une expérience complète en ligne **du début à la fin**. De la proposition électronique aux polices en format électronique - accessibles à partir de n'importe quel appareil, et ce, sans rencontre en personne et avec signature électronique



PLUS D'AVANTAGES, une solution avantageuse pour vous et vos clients.

- Approbation en 3 jours seulement
- Les paiements commencent le deuxième mois¹
- Protection allant jusqu'à 100 000 \$
- Aucune exigence médicale
- Couverture garantie jusqu'à l'âge de 75 ans
- Aucune question sur les antécédents familiaux pour les régimes standard
- Aucune clause d'affections médicales préexistantes 24/24, que les autres assureurs appliquent habituellement²
- Avantages sans frais³ - service de préparation de documents en ligne⁴ pour des testaments et des procurations personnalisables au programme de bourses⁵ d'études sur concours, et bien plus encore.

Qui dit CLASSIFICATIONS MOINS STRICTES dit approbations plus faciles.

- Fumeurs de marijuana jusqu'à 6 fois par semaine - classés comme non-fumeurs
- Les classifications souples quant à la taille et au poids font en sorte que plus de clients potentiels sont admissibles
- Fumeurs de cigares - classés comme non-fumeurs
- La souplesse offerte par la dissociation des maladies cardiaques et du cancer simplifie la couverture

¹Cette offre s'applique aux régimes à paiements mensuels. ²Ces entreprises peuvent refuser les demandes d'indemnisation si le client a eu une affection préexistante dans les 24 mois précédant la couverture ce qui se traduit à une demande d'indemnisation liée à l'affection préexistante pendant la période de 24 mois suivant l'entrée en vigueur de la couverture. Par exemple, si un client fait l'objet d'une enquête pour douleurs gastriques 15 mois avant de souscrire un contrat d'assurance maladies graves comprenant cette clause et qu'il reçoit un diagnostic de cancer de l'estomac 18 mois après la souscription de cette assurance, sa demande de règlement pourrait être refusée. ³Les bénéfices de membre de la Financière Foresters sont non contractuels, assujettis à des conditions d'admissibilité, à des définitions et à des restrictions particulières à chaque bénéfice, et ils peuvent être modifiés ou annulés sans préavis, ou ne plus être offerts. ⁴LawAssure est fourni par Epoq, Inc., un fournisseur de services indépendant non affilié à Foresters. Certaines fonctionnalités peuvent ne pas être accessibles en fonction de votre province ou territoire. Ce service n'est pas offert au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut. LawAssure n'est pas un service ou un conseil juridique et ne remplace pas les conseils ou services juridiques d'un avocat. La Financière Foresters, ses employés et ses représentants d'assurance vie ne fournissent pas, au nom de Foresters, de conseils juridiques, successoraux ou fiscaux. ⁵Ce programme est géré par International Scholarship and Tuition Services, Inc. Les membres admissibles, leur conjoint, leurs enfants à charge et petits-enfants peuvent présenter leur candidature sous réserve des critères d'admissibilité. Visitez <https://www.foresters.com/fr-ca/la-difference-foresters/bourses-detudes> pour en savoir plus.

Plan de protection du Canada est un chef de file dans le secteur de l'assurance sans exigence médicale et à émission simplifiée. Nos régimes d'assurance maladies graves abordables vous offrent encore plus d'options pour protéger vos clients.

- ✓ Des tarificateurs internes qui vous fournissent rapidement des conseils d'expert
- ✓ Un soutien aux ventes utile et spécialisé
- ✓ Nous faisons en sorte qu'il soit facile pour vos clients de présenter une demande et facile pour vous de réaliser la vente!
- ✓ Remise pour polices multiples pour vos clients. Vos clients peuvent regrouper leurs protections et économiser en souscrivant une assurance vie et une assurance maladies graves

Vous pouvez faire croître encore PLUS vos affaires grâce à Plan de protection du Canada.

877 796-9090

789, chemin Don Mills,
Toronto, ON, Canada M3C 1T9

ventesqc@cpp.ca | cpp.ca/fr/conseillers/

PLAN DE PROTECTION DU CANADA et le logo sont des marques de commerce de Plan de protection du Canada, une société de la Financière Foresters. L'assurance vie sans exigence médicale et à émission simplifiée et l'assurance maladies graves sont souscrites par Foresters, compagnie d'assurance vie.



Assurance maladies graves

Une protection financière pour vos clients.
Une occasion pour vous de développer vos affaires.



Une société de la Financière Foresters^{MC}

Plan de protection du Canada offre les régimes d'assurance maladies graves innovateurs dont vos clients ont besoin.

Nous vivons plus longtemps, ce qui signifie aussi que les maladies graves sont en hausse.



Sources : Société canadienne du cancer, 2022 | Gouvernement du Canada | Institut canadien des actuaires

Lorsque nous faisons face à des maladies graves, nous avons tous besoin de protection.

Plan de protection du Canada peut vous aider à offrir à vos clients la couverture dont ils ont besoin.

Couverture pour 8 maladies graves. 1 approche révolutionnaire.

Nos régimes d'assurance maladies graves couvrent les **8 affections** qui représentent la plupart des réclamations d'assurance.

De nombreux fournisseurs d'assurance maladies graves regroupent des affections graves comme le cancer, la crise cardiaque et l'accident vasculaire cérébral dans une même police. Cela pourrait rendre un client inadmissible à l'assurance maladies graves s'il a déjà été atteint de l'une de ces affections dans le passé.

PROTECTION CARDIAQUE MG COUVRE :

- Crise cardiaque
- Remplacement ou réparation de la valvule cardiaque
- Chirurgie aortique
- Accident vasculaire cérébral
- Pontage coronarien

PROTECTION CANCER MG COUVRE :

- Cancer
- Anémie aplasique
- Tumeur cérébrale bénigne

Plan de protection du Canada « sépare » les affections cardiaques et celles liées au cancer, ce qui rend notre assurance MG plus accessible.

Les clients ont maintenant la possibilité de choisir la couverture d'assurance maladies graves dont ils ont besoin, à un taux beaucoup plus abordable.

Grâce à notre approche novatrice, les clients souffrant d'une affection liée à un cancer ou d'une maladie cardiaque préexistante peuvent maintenant être admissibles à l'assurance maladies graves pour couvrir l'affection qu'ils n'ont pas, ce qui ouvre la porte à votre clientèle potentielle comme jamais auparavant.

- Les clients ayant reçu un diagnostic de maladie cardiaque ou de diabète peuvent maintenant obtenir la Couverture Cancer.
- Les clients atteints d'un cancer peuvent maintenant obtenir la Couverture Cardiaque.
- Les clients peuvent maintenant choisir d'obtenir à la fois la Couverture Cardiaque et la Couverture Cancer.
- Les clients paient uniquement la couverture qu'ils choisissent, ce qui rend leurs primes plus abordables.

AUCUNE EXIGENCE MÉDICALE

UN PLUS GRAND CHOIX DE RÉGIMES, ce qui facilite la vente.

Nous avons 4 régimes d'assurance maladies graves pour offrir le choix, la couverture et la protection abordables dont vos clients ont besoin.

+ La Couverture Cancer MG de Plan de protection du Canada couvre deux autres affections, en plus de la couverture habituelle contre le cancer actuellement offerte au Canada.



	Couverture Cardiaque MG	Couverture Cancer MG	Couverture Cardiaque MG ET Couverture Cancer MG	Couverture Cardiaque MG OU Couverture Cancer MG	
TEMPORAIRE	T 75	T 75	T 75	T 20	T 75
ÂGE À L'ÉMISSION	18 - 65 ans	18 - 65 ans	18 - 65 ans	18 - 55 ans	18 - 65 ans
MINIMUM	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$ par événement	25 000 \$	10 000 \$
MAXIMUM	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$ par événement	100 000 \$	100 000 \$
RÉCLAMATION	1 versement libre d'impôt	1 versement libre d'impôt	2 versements libres d'impôt	1 versement libre d'impôt	
PRESTATIONS OPTIONNELLES	Prestation de décès accidentel et remboursement des primes au décès				
	Crise cardiaque, accident vasculaire cérébral, chirurgie de l'aorte, pontage coronarien, remplacement ou réparation de la valvule cardiaque	Cancer + anémie aplasique + tumeur cérébrale bénigne	Chaque prestation couvre un événement. Après la première réclamation ou le premier événement, votre client bénéficie d'une protection continue à taux réduit pour l'événement non visé par une réclamation ou le deuxième événement.	Couvre uniquement le premier événement	

Nos primes sont souvent inférieures aux taux d'une assurance maladies graves faisant l'objet d'une tarification complète!

REMARQUE : Période de survie de 30 jours pour la Couverture Cancer MG ou la Couverture Cardiaque MG. L'assuré devient admissible à la prestation en survivant 30 jours après le diagnostic. Période moratoire d'exclusion de 90 jours pour le cancer. Le demandeur est admissible à la prestation lorsqu'il n'a aucun symptôme pendant 90 jours.